

## Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante :www.finistere.gouv.fr Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: www.pecheapied-responsable.fr

